

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 09964

Numéro SIREN : 808 156 780

Nom ou dénomination : "QUAD+TEN"

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt 69006



1818491901

DATE DEPOT :	2018-07-06
NUMERO DE DEPOT :	2018R069006
N° GESTION :	2016B09964
N° SIREN :	808156780
DENOMINATION :	"QUAD+TEN"
ADRESSE :	121 rue de Tocqueville 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2017/09/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

PF 20-9-17

163 9564

QUAD + TEN
Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 euros
R.C.S PARIS 808 156 780
Siège social : 121, Rue de Tocqueville – 75017 PARIS

OC

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 6 JUL. 2018
Sous le N° :

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
6 JUL. 2018
Sous le N° : 65006

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 20 septembre 2017 A 11 HEURES**

Les Actionnaires de la Société par actions simplifiée QUAD+TEN, au capital de 45.000 euros, divisé en 4,500 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social 121, Rue de Tocqueville 75017 Paris sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas ADASSOVSKY DUVAL, Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 3150 actions sur les 4 500 actions composant le capital social.

La collectivité des associés peut valablement prendre toutes décisions utiles sur l'ordre du jour.
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités de la convocation à la présente assemblée
- Nomination du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de ratifier expressément les modalités de la convocation à la présente assemblée, déclarant que la convocation était régulière et qu'ils ont reçu dans les délais édictés par la loi, les documents et actes prévus.

Cette résolution est adoptée à la majorité -

des présents

[Signature]

[Signature]

[Signature]

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer la Société EUCLIDE EXPERTISE, commissaire aux comptes titulaire et la société CEDOS et associés situé 86, rue du gouverneur Felix Eboué 92130 ISSY LES MOULINEAUX, commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six années à compter de l'exercice 2017.

Aussi, les fonctions de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la *majorité* des présents

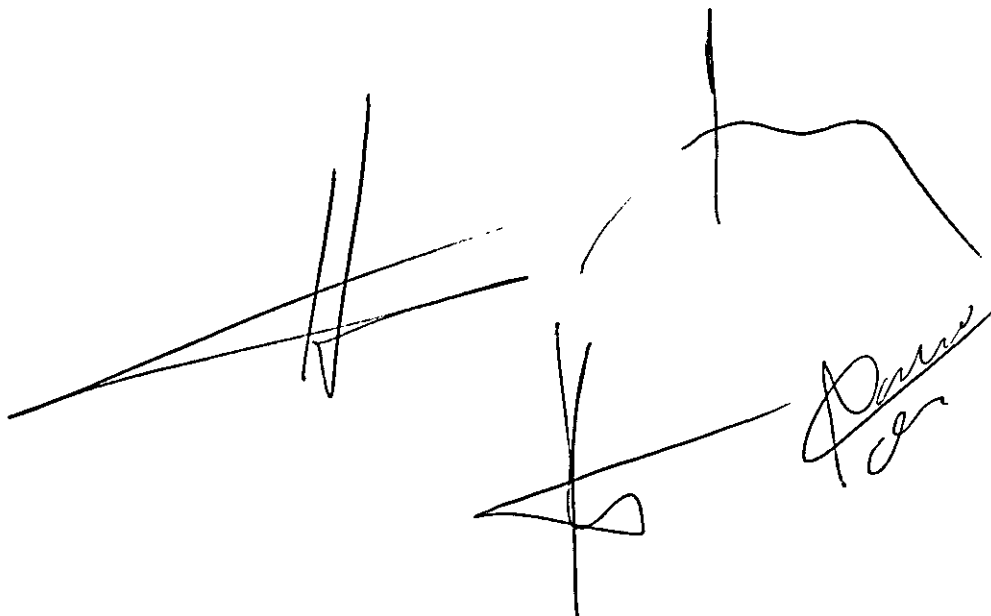
TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont accordés aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à la *majorité* des présents

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée à 12 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

The block contains four handwritten signatures. On the left, there is a signature consisting of several intersecting diagonal lines. In the center, there is a signature that appears to be a stylized 'B' or 'P' with a vertical line. On the right, there is a signature that looks like 'Darius' with a flourish underneath. Above it, there is another signature that is a simple horizontal line with a vertical stroke at the end.